



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 23 juin 2022

Nombre de membres : 17
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 13

Date de convocation : 16 juin 2022

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Eric BOISSERIE, Yann Le MOAL

Absents : Franck SALVAGNAC (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Frédéric NADAL, Yoann GALHAC, Sandrine BRUSQUE (pouvoir à Régis MAHE)

Secrétaire : Aude FRIED

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021

Sous la présidence de Mme KUZNIAK, doyenne de l'Assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 095 357.99 €	Recettes :	1 305 192.09 €
Excédent de clôture : 209 834.10 €			

Section d'investissement :

Dépenses :	463 850.08 €	Recettes :	612 507.45 €
Restes à réaliser :			
Dépenses :	947 223.89 €	Recettes :	985 432.80 €
Excédent de clôture : 186 866.28 €			

Hors de la présence de Pascal DELIEUZE, Maire, et sous la présidence de Mme KUZNIAK, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2021 ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le

Affichage / Publication le 29.06.2022

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

À Saint-Jean-de-Fos, le 29.06.2022

Signé : Le Maire

